



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

**Objet : CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Clisson, le 24 septembre 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le

Jeudi 30 septembre 2021 à 19 h 30

Au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. **COMMANDE PUBLIQUE**
Délégation de service public
 - › *Présentation du rapport annuel 2020, sur la qualité du service public délégué à l'association « Cinéma - Le Connétable », représentée par Monsieur Dominique Morin*
2. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de co-financement d'un poste de manager de commerces dans le cadre du programme 'Petites villes de demain'*
3. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de financement relative à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance gouvernemental (2020-2022)*
4. **FINANCES**
Fiscalité
 - › *Exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin à compter du 01^{er} janvier 2022*
5. **FINANCES**
Affaires diverses
 - › *Admissions en non-valeur - Approbation de l'état des titres irrécouvrables*
6. **FINANCES**
Emprunts, subventions, dotations
 - › *Autorisation donnée au Maire pour garantir le prêt souscrit par la S.A. PODELIHA auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 8 logements situés sur la commune de Clisson « Les jardins de la Blairie »*

7. **GENERAL**
Intercommunalités
- › *Avis de la commune de Clisson sur le principe de répartition des compétences « actions culturelles et sportives » (dans sa composante « soutien aux écoles de musique ») et de la compétence optionnelle « actions sociales d'intérêt communautaire » (dans ses composantes « petite enfance, enfance et jeunesse ») entre Clisson Sèvre Maine Agglo et ses communes membres*
8. **GENERAL**
Intercommunalités
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales entre la Communauté d'agglomération (Clisson Sèvre et Maine Agglo) et ses communes membres*
9. **GENERAL**
Intercommunalités
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la création, fourniture, migration, maintenance des sites internet et pour les développements de fonctionnalités associés*
10. **GENERAL**
Intercommunalités
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de participation aux frais récurrents liés aux sites internet mutualisés*

11. **GENERAL**
Intercommunalités
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'adhésion au service commun 'Communication web et numérique' de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec quelques autres communes*

12. **RESSOURCES HUMAINES**
Fonction publique territoriale
- › *Fixation des taux de promotion*

13. **RESSOURCES HUMAINES**
Fonction publique territoriale
- › *Modification du tableau des effectifs avec effet à compter du 01^{er} octobre 2021*

14. **ACCUEIL POPULATION**
Affaires diverses
- › *Approbation des dates d'ouvertures dominicales pour 2021*

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

15. **PATRIMOINE**
Biens communaux
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'adhésion au service 'Maîtrise de l'énergie' du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais pour la période du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2022*

16. **PATRIMOINE**
Biens communaux
- › *Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen 'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique'*

17. **AFFAIRES FONCIERES**
Acquisitions, cessions, échanges
- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de délégation d'action foncière sur le secteur de l'Opération d'Aménagement Programmé (O.A.P.) de la Porte Palzaise avec l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique (E.P.F.)*



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

18. AFFAIRES FONCIERES

Classement, déclassement et désaffectation

- › Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées à la section BB n°197, 198, 199 et 200 situées dans la rue dénommée 'Chemin des rivières'

19. AFFAIRES FONCIERES

Acquisitions, cessions, échanges

- › Échange des parcelles nouvellement cadastrées à la section BB n°197, BB n°198, BB n°199 et BB n°200 situées dans la rue dénommée 'Chemin des Rivières', contre les parcelles cadastrées à la section BB n°196 appartenant à Monsieur Guérin (représentant de la S.C.I. 'Les Rivières') et BB n°194 appartenant à Madame Huchet

20. AFFAIRES FONCIERES

Servitudes et occupations du domaine public

- › Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS définissant les conditions d'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée à la section AN n°0389, située rue des deux croix

ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

21. MULTI-ACCUEIL

Contrats-Conventions

- › Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (2021-2025)

22. ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Contrats-Conventions

- › Autorisation donnée au Maire de signer la convention territoriale globale (CTG) administrative avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Loire-Atlantique pour l'année 2021



Xavier Bonnet
Maire

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE :

Possibilité de disposer de deux pouvoirs (procurations) au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des seuls membres présents (au lieu de la moitié).

